

VIREMENT CREDIT LIGNE BUDGETAIRE POUR ANNULLATION DE TITRE

Afin de régulariser nos écritures comptables, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler le titre 31, non recouvré, émis en 2010 pour un montant de 3219.64 € correspondant à des frais d'un passage bateau réalisé pour un particulier.

Pour ce faire, un mandat devra être émis sur le compte 673 (annulation de titre). Un virement de crédit de ligne budgétaire sera réalisé pour approvisionner le compte 673,

- Diminution de la ligne budgétaire 61558	- 2720.00 €
- Augmentation de la ligne budgétaire 673	+2720.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à régulariser ces écritures.

DESIGNATION DES DELEGUES EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Sont élus à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, en tant que délégués titulaires :

Jacques BRETHOUS

Jacques DECROIX

Patrice ARSEGUEL

Sont élus à l'issue du 2^{ème} tour de scrutin, en tant que délégués suppléants

Alain LUVISUTTO

Marie-Ange COUJOU-DELABIE

Timothée SORIANO

SIVURS : ADHESION DE TROIS NOUVELLES COMMUNES

Le comité syndical du SIVURS s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de 3 nouvelles communes : Caignac, Lagarde et Montclar.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes membres du SIVURS doivent se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité l'adhésion de ces trois nouvelles communes au sein du SIVURS.

Fin de la séance.